

## Tags,

RENCONTRE AVEC MATAHI CHAVE, RESPONSABLE DU BUREAU DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET DE LA COMMUNICATION ET HIRO CARUE, ASSISTANT DE COMMUNICATION AU SERVICE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE. @CRÉDIT PHOTO SCP.

24

HIRO'A JOURNAL D'INFORMATIONS CULTURELLES

La grotte de Vaipori  
taggée fin 2004,  
début 2005.



*Depuis plusieurs années les sites naturels du Te Pari, sur la presqu'île de Tahiti, subissent bon nombre de dégradations. Du fait de l'usure du temps d'une part et surtout du non respect des visiteurs d'autre part. Grottes taggées, circuits salis et lagons souillés, il est aujourd'hui plus qu'urgent d'agir. Dans l'objectif de protéger et valoriser ces sites d'intérêts historique et culturel, le Service de la Culture et du Patrimoine a mené, du 8 au 12 décembre dernier, une mission d'observation des pétroglyphes de Tautira à la vallée de Vaipoiri, à Teahupoo.*

En 2000, les premiers tags remarquables dans la grotte de Vaipoiri avaient alarmé les services publics sur l'urgence de la mise en place de mesures de préservation des sites historiques et culturels de Tahiti, notamment sur la presqu'île.

Un projet de collaboration entre les ministères de la Culture, du Tourisme et de l'Environnement avait alors été envisagé et prévoyait la réalisation d'un film documentaire et d'un guide à l'attention des randonneurs et des guides d'écotourisme. Si ce projet n'a pas abouti, il n'en reste pas moins que Te Pari demeure un incontournable de l'écotourisme à Tahiti, largement fréquenté par les randonneurs expérimentés ou néophytes accompagnés de guides. A ce titre, il s'inscrit incontestablement comme un des éléments majeurs des

circuits du tourisme culturel (avec Fare Hape à Papenoo, Opunohu à Moorea, Matairea à Huahine, etc.) que le Pays doit préserver et mettre en valeur.

#### Triste constat

Le développement de l'écotourisme culturel engendre inévitablement un certain nombre de nuisances. On citera, pêle-mêle, les déchets et ordures abandonnés et les actes d'incivisme tels que tags, graffitis peints mais aussi parfois gravés. Les pétroglyphes (pierres gravées) de Tautira qui ont été taggés en 2006, les grottes Vaipoiri et Anaihe (classées sites légendaires par un arrêté du 23 juin 1952 et reclassées monuments naturels le 14 août 2000) et la *puna i'a* (pierre de fertilité à l'usage des pêcheurs) en sont essentiellement victimes. Bien qu'une réglementation existe (code de l'aménagement, code de l'environnement), le Pays ne



# non merci !

dispose que de peu d'agents assermentés pour relever les infractions et dresser des contraventions. Par ailleurs les sanctions pénales encourues sont faibles et de ce fait non dissuasives.

## Prévenir...

La mission du Service de la Culture et du Patrimoine a donc consisté à examiner les sites jalonnant Te Pari, délimité par Ofa'i Nana'o à l'est et Vaipoiri à l'ouest, englobant, le long de la côte sur une longueur d'environ 15 kilomètres les vallées de Vai'Ote, Vaita, Taapeha, Faaroa et Vaipoiri.

Ce déplacement avait un double objectif : d'une part, réaliser des images à titre conservatoire, pour dresser un état des lieux des sites légendaires et archéologiques du Te Pari (la vallée de Aiurua étant exclue) et dresser ainsi la liste des dégradations éventuellement remarquées et des mesures de prévention à prendre ; d'autre part, prendre connaissance des circuits pédestres et des sites culturels de Tautira (la limite étant la vallée de Fa'aroa) qu'une association de la commune a demandé à entretenir, afin de préciser ses droits et obligations et de faire certaines recommandations.

## Aménager Te Pari ?

Au vu des différentes observations faites au cours de cette mission d'observation, il ressort que la Polynésie doit maintenant réfléchir à un plan d'aménagement du Te Pari pour sa mise en valeur et la protection de ses sites.

L'ensemble des sites et vestiges situés entre les pierres gravées de Tautira (Ofa'i Nana'o) et la grotte de Vaipoiri à Teahupoo ont été visités par la mission du Service de la Culture et du Patrimoine.

- les pierres gravées de Tautira
- le Herera'a Ume a Turi ;
- les *marae* situés dans la basse-vallée de la Vaiote ;
- le *pahu* de Honoura ;
- la grotte de Vaitomoana ;
- le passage de Te Puta et Te horora'a (le passage du diable) ;
- la grotte de Anaihe ;
- le *Umete* hopuraa tamarii et Te ana hopura'a pape o te arii vahine ;
- la baie de Faaroa ;
- le Aero Moo et le puna aahi ;
- la grotte de Vaipoiri.



Les pierres gravées de Tautira

Le respect du caractère historique et culturel du lieu, la gestion des flux des visiteurs et leur dispersion sur les sites, l'information générale des visiteurs, l'aménagement des points de vue et des lieux remarquables tout au long du parcours, la gestion des eaux pluviales ainsi que l'embellissement, l'entretien et la sécurisation des sentiers sont autant de contraintes à prendre en considération pour mener à bien ce projet. L'aménagement du Te Pari, par la définition d'un circuit pédagogique et la mise en place d'une signalétique, doit permettre de concilier l'approche patrimoniale (respect de l'intégrité des sites archéologiques et légendaires) et économique (mise en valeur et accueil du public) de cette initiative. ♦

## Te Pari, classé paysage protégé

Site classé le 23 juin 1952 en raison de son intérêt culturel, archéologique, historique et légendaire, Te Pari a été reclassé dans l'une des catégories prévues par le Code de l'environnement, « paysage protégé », le 14 août 2000 (cf arrêté n° 1225/PR du 14.08.2000)

Les objectifs réglementaires de gestion des sites classés en catégorie V- paysage protégé sont (cf. Code de l'environnement) :

- à titre principal : la protection d'éléments naturels/culturels particuliers, la préservation de particularités culturelles/traditionnelles, et le tourisme et les loisirs ;
- à titre secondaire : la recherche scientifique, la préservation des espèces et de la diversité génétique, le maintien des fonctions écologiques, l'éducation et enfin l'utilisation durable des ressources et écosystèmes naturels.

